

Envoyé en préfecture le 01/04/2025

Reçu en préfecture le 01/04/2025

Publié le



ID : 069-216900910-20250327-DEL20250327_46-DE

RAPPORT DU BUDGET PRIMITIF 2025

Conseil municipal du 27 mars 2025



2025

SOMMAIRE

PREAMBULE	3
I. PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF 2025	4
II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT EN DETAIL	6
A. Les recettes de fonctionnement	6
a. Atténuation de charges (chap 013)	6
b. Produits des services, du domaine et ventes diverses (chap 70).....	6
c. Impôts et taxes (chap 73)	7
d. Dotations et compensations (chap 74)	8
e. Autres produits de gestion courante (chap 75).....	9
f. Produits financiers (chap 76).....	9
g. Les opérations d'ordre (chap 042)	9
B. Les dépenses de fonctionnement	10
a. Les charges de personnel (chap 012)	11
b. Les charges à caractère général (chap 011)	12
c. Les autres charges de gestion courante (chap 65)	13
d. Les charges exceptionnelles et provisions (chap 67 et 68)	14
e. Les opérations d'ordre (chap 023 et 042)	14
III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT EN DETAIL	15
A. Les recettes d'investissement	15
a. Les subventions d'investissement reçues (chap 13)	15
b. Les dotations, fonds divers et réserves (chap 10)	16
c. Le produit des cessions (chap 024)	16
d. Les opérations pour compte de tiers (chap 45)	16
e. L'emprunt et dettes assimilées (chap 16)	17
f. Les opérations d'ordre de transfert entre sections (chap 021, 040, 041 et 001)	17
B. Les dépenses d'investissement	18
a. Les dépenses pour changer la ville.....	18
b. Les dépenses pour améliorer le quotidien	19
c. Les dépenses pour réparer la ville.....	20

PREAMBULE

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif (BP) est l'acte juridique qui prévoit l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année. Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Son vote doit intervenir dans un délai de 10 semaines maximum suivant la tenue du débat sur les orientations budgétaires, qui a eu lieu lors de la séance du conseil municipal du 30 janvier 2025.

Le budget de la commune se divise en plusieurs parties : la section de fonctionnement et la section d'investissement, qui se composent chacune d'une colonne dépenses et d'une colonne recettes.

Le budget est en équilibre réel lorsque :

1. Les recettes et les dépenses, évaluées de manière sincère, sont équilibrées toutes sections confondues,
2. La section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre.

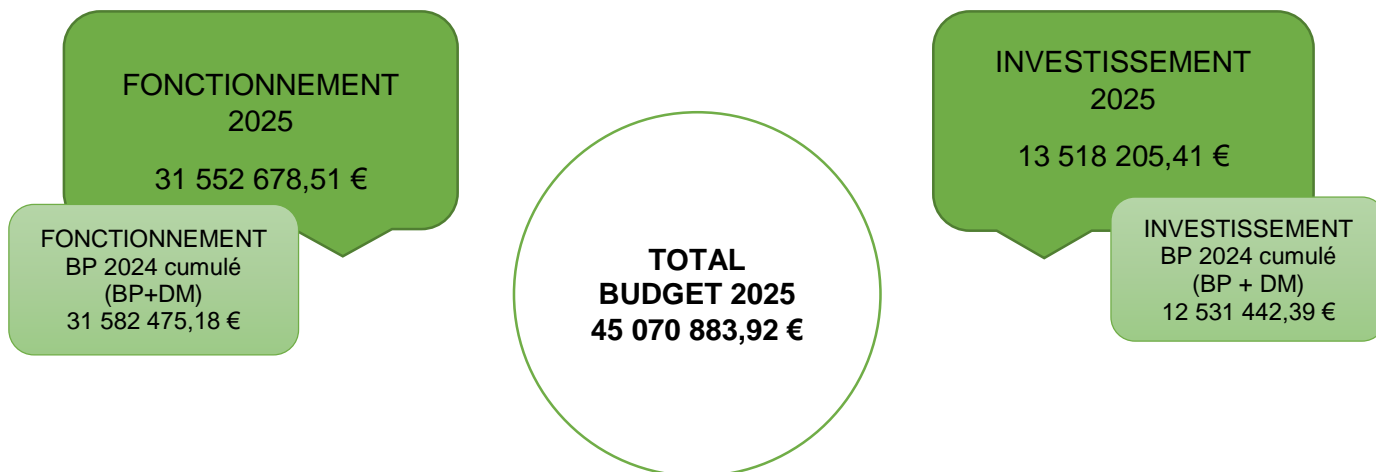
Comme précisé dans le rapport d'orientation budgétaire, le budget 2025 s'est préparé une nouvelle fois dans un contexte de crise avec des incertitudes au moment de sa construction du fait de l'absence de loi de finances 2025 et avec un contexte local exceptionnel du fait de plusieurs événements ayant marqué l'année 2024 (violences urbaines du 27 avril 2024, catastrophe naturelle du 28 avril 2024, inondations exceptionnelles du 27 octobre 2024, tempête du 25 novembre 2024...). Ces événements, et en particulier les inondations, pèsent lourdement sur les dépenses du budget 2025, ceci sans évolution des recettes de fonctionnement.

Les projets d'investissement sont importants car les principaux chantiers structurants se terminent et la commune doit également assurer la reconstruction après les inondations.

C'est en considération de ces objectifs et de ces facteurs que les efforts de gestion déjà initiés depuis le début du mandat ont été intensifiés au niveau des dépenses de fonctionnement afin de dégager le maximum d'autofinancement et permettre de contenir et de reporter le recours à l'emprunt.

I. PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Le budget primitif 2025 se répartit comme suit :



De manière globale, le budget 2025 est en hausse par rapport à 2024 en raison de l'augmentation marquée de la section d'investissement alors que la section de fonctionnement est en légère diminution. Cette baisse est à nuancer car le budget primitif 2024 a été voté à hauteur de 31 353 306,18€ et ce n'est qu'en raison des inondations, qu'il a été augmenté par la décision modificative n°2 de 229 169€.

Le budget primitif 2025 répond aux orientations présentées dans le cadre du Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est tenu le 30 janvier 2025. Il se caractérise par :

- Des dépenses de fonctionnement contenues malgré l'impact important de l'augmentation du coût de l'énergie et du prix des repas de la restauration collective ;
- Des dépenses de personnels maîtrisées alors même que la cotisation patronale de la CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales) augmente de 3 points ;
- La volonté de préserver l'autofinancement de la commune afin, tout d'abord, de poursuivre les investissements d'aujourd'hui et de demain, indispensables pour le territoire, mais aussi de faire face à une dette patrimoniale importante, héritage des mandatures précédentes ;
- Un maintien des taux de fiscalité inchangés depuis le début du mandat et la stabilisation des tarifs ;
- La nécessité de réparer la ville tout en poursuivant les grands projets et en maintenant les investissements récurrents nécessaires au fonctionnement des services municipaux.

Il est possible de distinguer deux catégories d'inscriptions budgétaires :

- Les dépenses et recettes réelles, qui font l'objet d'un encaissement ou d'un décaissement effectif ;
- Les dépenses et recettes d'ordre qui sont des opérations comptables internes à la collectivité, n'entraînant pas de mouvement de trésorerie, par exemple les amortissements ou les provisions.

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

FONCTIONNEMENT	DEPENSES PREVISIONNELLES		FONCTIONNEMENT	RECETTES PREVISIONNELLES	
	Dépenses réelles	28 434 998,07 €		Recettes réelles	31 421 163,35 €
	Dépenses d'ordre	3 117 680,44 €		Recettes d'ordre	130 000,00 €
				Résultat reporté	1 515,16 €
	TOTAL	31 552 678,51 €		TOTAL	31 552 678,51 €

INVESTISSEMENT	DEPENSES PREVISIONNELLES		INVESTISSEMENT	RECETTES PREVISIONNELLES	
	Dépenses réelles	10 924 955,62 €		Recettes réelles	8 086 100,22 €
	Dépenses d'ordre	1 130 000,00 €		Recettes d'ordre	4 117 680,44 €
	Restes à réaliser	1 463 249,79 €		Restes à réaliser	496 611,06 €
				Solde d'exécution reporté	817 813,69 €
TOTAL	13 518 205,41 €	TOTAL	13 518 205,41 €		

TOTAL DU BUDGET	45 070 883,92 €
------------------------	------------------------

TOTAL DU BUDGET	45 070 883,92 €
------------------------	------------------------

II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT EN DETAIL

La section de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant, pour maintenir un haut niveau de services publics, répondre aux besoins quotidiens des Givordines et des Givordins et développer de nouveaux projets.

A. Les recettes de fonctionnement

Le tableau ci-dessous synthétise les recettes prévisionnelles des différents chapitres de la section de fonctionnement :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
CHAPITRE		BP 2024	BP 2025
013	Atténuations de charges	52 200,00 €	140 000,00 €
70	Produits de services, du domaine et ventes diverses	1 089 775,00 €	1 126 029,00 €
73 et 731	Impôts et taxes	19 045 641,00 €	19 249 475,00 €
74	Dotations, subventions et participations	9 532 322,00 €	9 724 761,00 €
75	Autres produits de gestion courante	484 211,00 €	1 174 398,35 €
Total des recettes de gestion courante		30 204 149,00 €	31 414 663,35 €
76	Produits financiers	23 164,00 €	6 500,00 €
Total des recettes réelles de fonctionnement		30 227 313,00 €	31 421 163,35 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	156 494,00 €	130 000,00 €
Total des recettes d'ordre		156 494,00 €	130 000,00 €
Total des recettes de fonctionnement		30 383 807,00 €	31 551 163,35 €
R002	Excédent de fonctionnement reporté de N-1	1 198 668,18 €	1 515,16 €
TOTAL CUMULE		31 582 475,18 €	31 552 678,51 €

En opérations réelles, les recettes de fonctionnement proposées au vote s'élèvent à 31 421 163,35€. En opération d'ordre, le montant est de 130 000€.

Elles sont constituées des ressources suivantes :

a. Atténuation de charges (chap 013)

Le chapitre 013 atténuation de charges du personnel intègre les rabais, remises, ristournes effectués par les fournisseurs ainsi que les remboursements sur rémunération ou charges de Sécurité sociale à la suite d'arrêts maladie. Ces montants sont difficilement prévisibles.

Pour 2025, il est prévu une recette de 140 000€ qui intègre une recette de 110 000€ correspondant à la récupération de la part salariale des titres restaurant.

b. Produits des services, du domaine et ventes diverses (chap 70)

Les produits des services sont composés essentiellement de la participation demandée aux usagers sur les services tels que cantine, crèche, accueil périscolaire et centre de loisirs, cours au conservatoire, accès et cours à la piscine, etc... Les droits d'entrée correspondent à la participation

du citoyen au fonctionnement d'activités facultatives proposées par la commune. Ils permettent d'en alléger la charge financière pour la collectivité et participent ainsi à leur développement.

Cette participation des usagers qui reste faible au regard du coût des services proposés par la commune, ne sera pas augmentée en 2025. Le montant estimé de la recette pour 2025 est de 1,126M€.

c. Impôts et taxes (chap 73)

Ce chapitre, qui comprend le produit de la fiscalité directe et de la fiscalité indirecte ou reversée, est estimé pour 2025 à 19,249M€ en hausse de 1,1% par rapport au budget primitif 2024.

1. La fiscalité directe

Comme précisé dans le rapport d'orientation budgétaire, la commune fait le choix, comme depuis 2020, de maintenir à l'identique les taux de fiscalité communale.

Pour mémoire, les recettes fiscales des communes reposent sur le produit des impôts directs, à savoir :

- La taxe foncière sur les propriétés bâties
- La taxe foncière sur les propriétés non bâties
- La taxe d'habitation sur les résidences secondaires

La recette fiscale communale est le produit d'un taux fixé par la commune, et d'une base ou « assiette » déterminée par l'Etat. La commune n'a une action de décision que sur les taux communaux des impôts fonciers. La base est quant à elle revalorisée tous les ans au niveau national, de manière égale pour toutes les communes, selon l'évolution de l'indice des prix à la consommation (IPCH) constatée de novembre à novembre. Cet indice est de 1,7 % pour 2025 et ne concerne que la taxe d'habitation et une partie de la taxe foncière.

Pour autant, au regard de la décision étatique de revalorisation des bases fiscales, il est prévu une augmentation des recettes fiscales.

Ce produit est estimé pour 2025 à 11,172M€.

2. Les produits de la fiscalité indirecte

La commune perçoit différentes taxes :

- La taxe sur les pylônes,
- La taxe sur la consommation finale d'électricité (versée par le Sigerly),
- La taxe locale sur la publicité extérieure (enseignes) et les droits de mutation (droits d'enregistrement et taxe de publicité foncière dus lors d'un changement de propriétaire),
- Le FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources),

Pour l'année 2025, les produits de fiscalité indirecte devraient être en légère augmentation avec une recette de 1,051 M€.

Il est prévu une augmentation concernant la taxe sur les pylônes au regard de la revalorisation des montants de l'imposition forfaitaire des pylônes pour 2025. La recette attendue est de 132 608€.

Il est prévu une stabilisation de la taxe intérieure sur les consommations finales d'électricité (TICFE).

De la même manière, les recettes issues de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) et les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) ont été estimées prudemment au regard du contexte économique. Il est proposé de reconduire les montants qui ont été perçus par la commune en 2024, à savoir 182 000€ pour la TLPE et 370 000€ pour la DMTO.

A la suite de la suppression de la taxe professionnelle, le montant du FNGIR est stabilisé à 781€.

3. Les reversements de fiscalité opérés par la Métropole

Les reversements de fiscalité opérés par la Métropole comprennent deux dotations :

- L'Attribution de Compensation (AC) ;
- La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC).

L'attribution de compensation (AC) résulte du montant de l'ancienne taxe professionnelle que recevait la commune et qui est désormais collectée par la Métropole. Pour l'année 2025, le montant de l'AC reste identique à celui de 2024, à savoir 6 025 934€.

La dotation de solidarité communautaire (DSC) est une dotation qui favorise la solidarité entre communes avec un partage équitable des richesses fiscales sur le territoire. La refonte des critères fondant le calcul de la DSC par la Métropole de Lyon a permis depuis 2022 un doublement de cette dotation par rapport aux années précédentes. Si le montant de la recette n'est à ce jour pas délibéré par la Métropole de Lyon, le montant attendu pour 2025 est estimé à 1M€. Pour rappel, en 2020, le montant de la DSC était d'environ 484 000€.

d. Dotations et compensations (chap 74)

Le chapitre 74 est constitué principalement de la dotation globale de fonctionnement (DGF) composée de la dotation forfaitaire (DF) et de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU), des subventions versées par la Caisse d'Allocation Familiale dans le cadre du financement de certaines activités destinées à la petite enfance et à la jeunesse, de différentes subventions et participations de l'Etat et de la compensation par l'Etat des exonérations de taxes foncières.

D'un point de vue global, les recettes sont estimées pour 2025 à 9,724M€, en hausse de 2% par rapport au budget primitif 2024.

Au moment de la rédaction du rapport d'orientation budgétaire, la loi de finances 2025 n'avait pas été votée et il avait été prévu de diminuer le montant de la DF et d'augmenter celui de la DSU en se basant sur le projet de loi initial.

La loi de finances adoptée le 14 février 2025 prévoit s'agissant de la DGF, que son montant soit abondé afin de financer une partie de l'augmentation des dotations de péréquation dont la DSU. Il est prévu une légère diminution de la DF (-5%) et une hausse du montant de la DSU mais avec une progression légèrement moins importante que celle constatée en 2024 (+3,6% contre 6% en 2024). Pour 2025, il est ainsi proposé de fixer le montant de :

- La dotation forfaitaire à 2,5M€ ;
- La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale à 4,48M€.

Les autres recettes du chapitre estimées à 2,744M€, sont issues principalement de la Caisse d'Allocation Familiale dans le cadre du financement de certaines activités destinées à la petite

enfance et à la jeunesse pour un montant de 1,031M€, de la compensation des exonérations de taxe pour un montant de 715k€, de l'Etat (DRAC, Education nationale, Dotations diverses, ANCT etc.) pour un montant de 500k€ et de la Métropole de Lyon pour un montant de 422k€.

Le montant de la dotation de la CAF est estimé en hausse par rapport au budget primitif car l'accueil de loisirs périscolaire est désormais déclaré auprès des services de l'Etat. A cette fin, la commune a fait monter en compétence les directeurs d'accueil de loisirs pour qu'ils soient diplômés, a rédigé des projets pédagogiques et organise des activités pédagogiques toujours plus qualitatives sur le temps périscolaire.

e. Autres produits de gestion courante (chap 75)

Le chapitre regroupe principalement les revenus des immeubles et les remboursements des sinistres par les assurances. Il est estimé pour 2025 à 1,174M€ contre 484k€ en 2024, soit une progression de +142%.

Ce montant est en forte augmentation par rapport au budget primitif 2024 et au compte administratif 2024 car il intègre notamment une indemnité de 600k€ des assurances du fait des inondations. Cette estimation provisoire est prudente au regard des opérations d'expertise qui sont toujours en cours. Il s'agit d'une indemnité immédiate à percevoir incluant une déduction de 10% correspondant à la franchise.

f. Produits financiers (chap 76)

Le chapitre 76 enregistre les produits liés à la gestion financière.

Il est prévu en 2025 de percevoir les dividendes de la CNR dont la commune est actionnaire pour un montant de 6 500€.

g. Les opérations d'ordre (chap 042)

En recette, ce chapitre regroupe l'ensemble des opérations d'ordre qui se traduisent par une recette en fonctionnement et une dépense d'investissement. Il s'agit notamment des reprises sur dotations aux amortissements. Il est prévu d'inscrire une recette de 130k€.

B. Les dépenses de fonctionnement

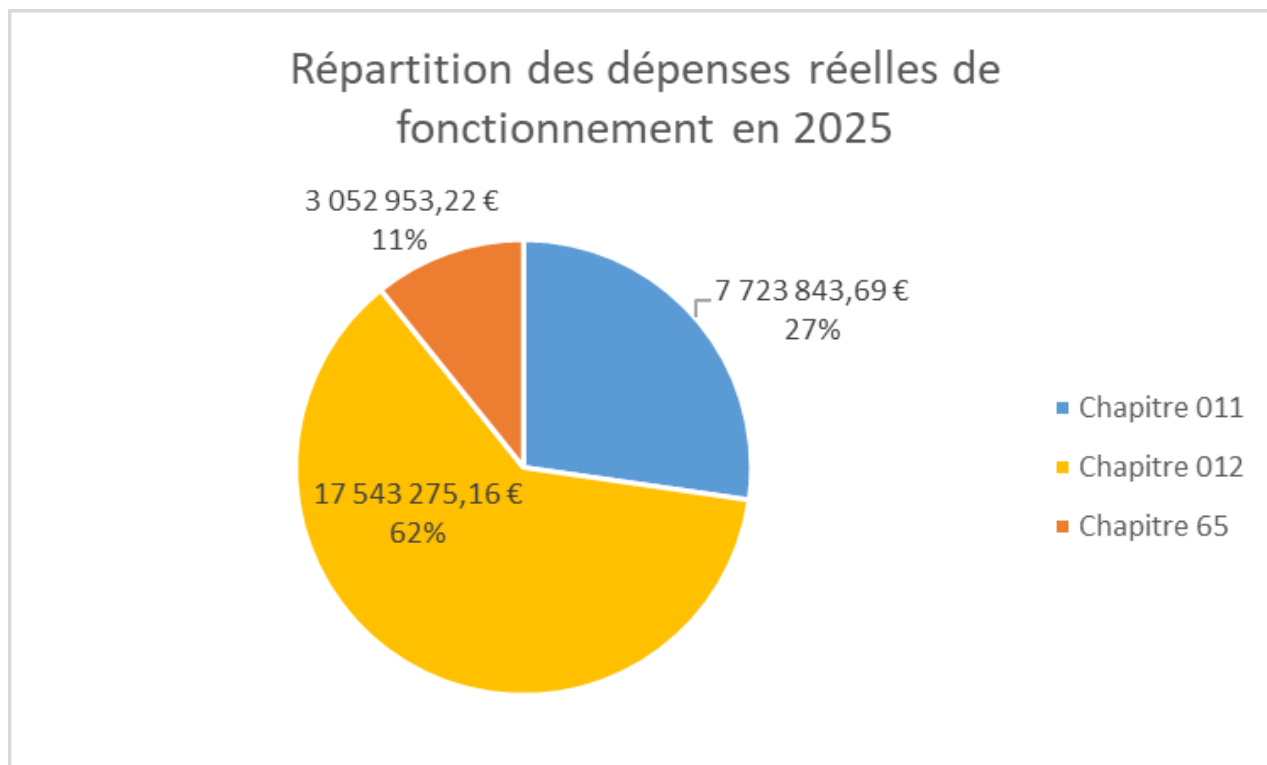
Le tableau ci-dessous synthétise les dépenses prévisionnelles des différents chapitres de la section de fonctionnement :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
CHAPITRES		BP 2024	BP 2025
011	Charges à caractère général	7 325 233,20 €	7 723 843,69 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	17 384 783,00 €	17 543 275,16 €
65	Autres charges de gestion courante	3 045 850,31 €	3 052 953,22 €
Total des dépenses de gestion courante		27 755 866,51 €	28 320 072,07 €
67	Charges exceptionnelles	28 810,00 €	109 926,00 €
68	Dotations aux provisions	3 000,00 €	5 000,00 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement		27 787 676,51 €	28 434 998,07 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 806 494,00 €	1 700 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	1 988 304,67 €	1 417 680,44 €
Total des dépenses d'ordre		3 794 798,67 €	3 117 680,44 €
Total des dépenses de fonctionnement		31 582 475,18 €	31 552 678,51 €

En opérations réelles, les dépenses de fonctionnement proposées au vote s'élèvent à 28 434 998,07€.

En opération d'ordre, le montant est de 3 117 680,44€.

Elles sont constituées des postes de dépenses suivants :

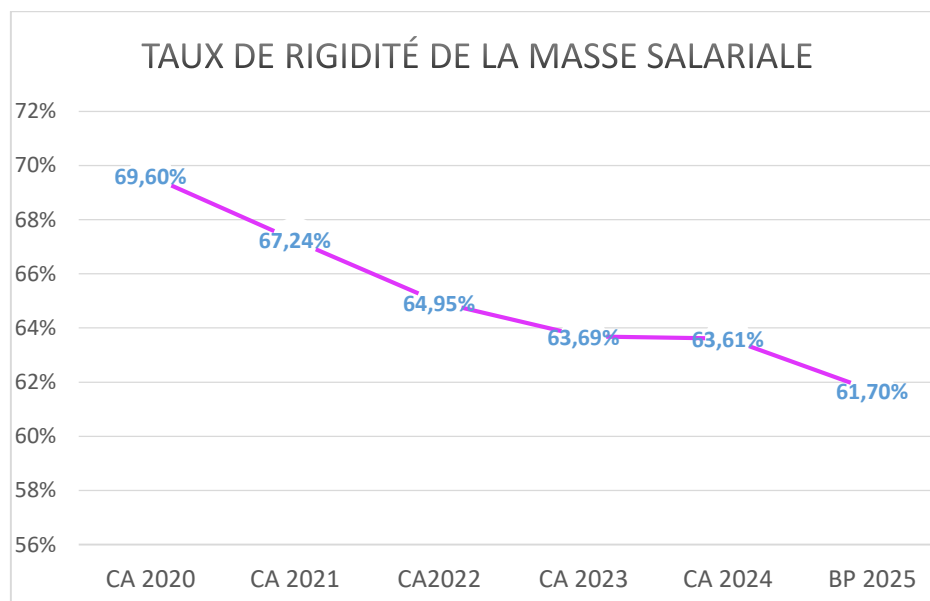


a. Les charges de personnel (chap 012)

Avec un montant de 17,543M€, les charges de personnel représentent 56% des dépenses réelles de fonctionnement. La dépense est en hausse de 0,91% par rapport au budget primitif 2024. Cette prévision intègre :

- La mise en place des tickets restaurants en année pleine,
- La hausse de 3% de la cotisation patronale de la CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales),
- La mise en place d'un nouveau système de régime indemnitaire pour les policiers municipaux,
- La revalorisation de la rémunération des agents intervenant auprès d'enfant dans les établissements d'accueil du jeune enfant, à hauteur de 100 € net par mois à compter du 1er juillet 2025,
- La mise en place du forfait mobilité durable,
- La revalorisation de la prime annuelle sur la part CIA (Complément Indemnitaire Annuel) liée à l'évaluation annuelle de 10%,
- L'effet GVT (glissement vieillesse technicité) correspondant à l'évolution « naturelle » de la masse salariale à effectif constant (avancement d'échelon, avancement de grade, promotion interne...)

Dans la continuité du début de mandat, l'enjeu de l'année 2025 est de poursuivre la maîtrise de la masse salariale et ce malgré les contraintes imposées par le gouvernement. En témoigne le taux de rigidité qui est en baisse depuis 2020. Ce taux est le rapport entre les dépenses de personnel et les dépenses réelles de fonctionnement. On parle de coefficient de rigidité car les dépenses de personnel sont des dépenses incompressibles à court terme.



Pour rappel, depuis le début du mandat et au-delà de l'effet inhérent au GVT (Glissement - Vieillesse Technicité), et des choix qui ont été effectués pour améliorer les conditions de travail et de rémunération des agents, la commune a subi en plus des décisions gouvernementales qui ont impactées lourdement les dépenses de personnel (+ 1,85M€). Ces décisions, non compensées par l'Etat, sont les suivantes :

- Revalorisation des carrières et des rémunérations de cadres d'emplois
- Augmentation de la valeur du point d'indice de 3,5% au 1^{er} juillet 2022
- Augmentation de la valeur du point d'indice de 1,5% au 1^{er} juillet 2023
- Progression des indices majorés de 5 points à compter du 1^{er} janvier 2024

b. Les charges à caractère général (chap 011)

Ce chapitre budgétaire est principalement composé des dépenses d'eau, électricité, repas de cantine, chauffage urbain, fournitures, carburant, prestations et missions des entreprises de travaux, entretien, maintenance. Ces dépenses sont particulièrement soumises à l'inflation.

Malgré les efforts de rationalisation des dépenses de ce chapitre, il est estimé une hausse de 5%, soit plus de 398k€ par rapport au budget primitif 2024 portant le montant global de cette charge à 7,723M€ en 2025.

Comme annoncé dans le rapport d'orientation budgétaire, cette augmentation résulte des dépenses suivantes :

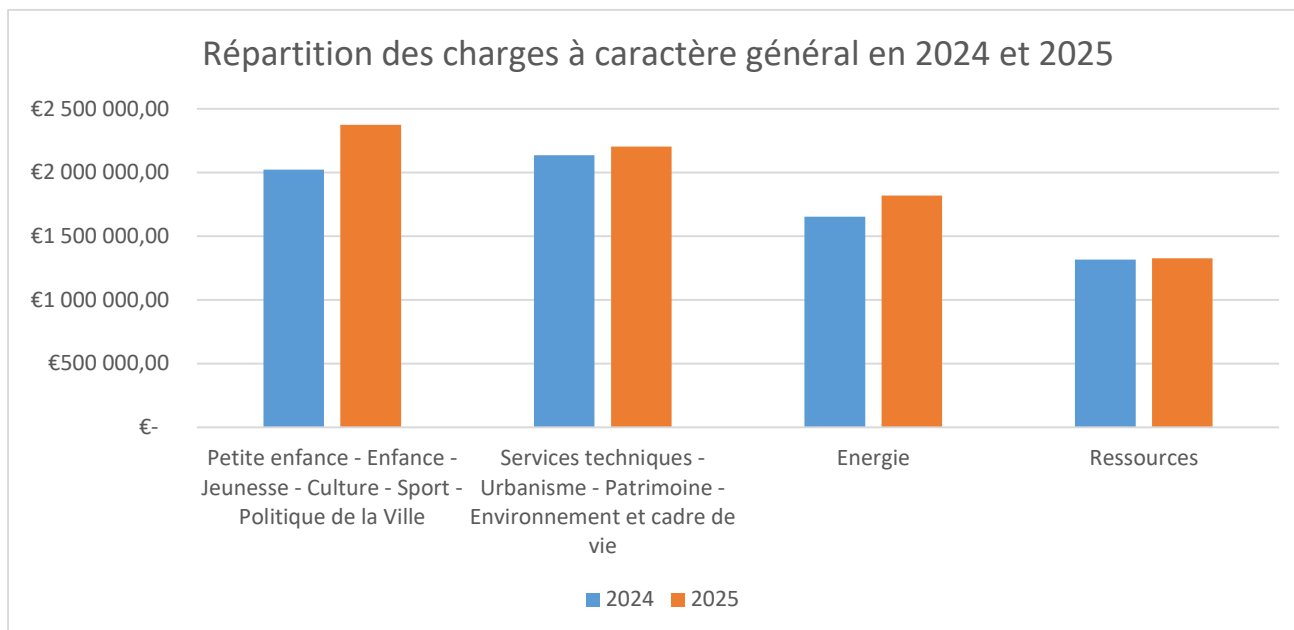
- L'enlèvement des déchets du fait des inondations du 17 octobre dernier : +120 000€ ;
- Augmentation du marché de fourniture de repas pour la restauration collective (incluant la restauration scolaire, la RAMA, les classes vertes et la crèche), sans répercussion sur les familles : +376k€, soit +44% d'augmentation par rapport au BP 2024 ;
- Coût de l'expert d'assuré dans le cadre des inondations : +50 000€ ;
- Augmentation des primes d'assurance : + 50 000€ ;
- Augmentation du coût de l'énergie : + 156 500€, soit +9% par rapport au BP 2024.

Sur ce dernier point, les fluides (eau, gaz et électricité) restent le poste de dépenses le plus important avec un montant prévisionnel en 2025 de 1,9M€ contre 1,12M€ en 2021. La dépense représente presque 25% des dépenses du chapitre. Afin de contenir la dépense liée aux prix de l'énergie, des mesures concernant la sobriété énergétique ont été mises en place avec notamment :

- Travaux d'isolation de certains bâtiments
- Déploiement de Gestion Technique Centralisée sur une trentaine d'équipements pour améliorer le pilotage des chaufferies
- Consignes de températures abaissées en tenant compte des prescriptions de l'Etat au plus fort de la crise énergétique liée à la guerre en Ukraine
- Fermeture de certains bâtiments le vendredi en période hivernale (maison des usagers, bâtiment RH/finances/communication) et déploiement du télétravail afin de gagner une journée de chauffe.
- Pose de calorifuge sur les réseaux et de nouvelles têtes thermostatiques sur les radiateurs, financés par les Certificats d'Economie d'Energie
- Mise en œuvre de centrales photovoltaïques en auto-consommation sur le CTM et la piscine
- Poursuite du déploiement d'éclairage LEDs dans les équipements de la ville
- Réduction de la flotte automobile

L'ensemble de ces actions portent leurs fruits, puisque l'évolution des consommations énergétiques tous fluides confondus est de -14% entre 2022 et 2023 puis à nouveau -10% entre 2023 et 2024. Malheureusement, les augmentations de coût viennent effacer l'effet financier de ces efforts.

Il convient toutefois de les poursuivre en 2025.



Au regard des éléments évoqués, on constate entre 2024 et 2025, une augmentation des dépenses d'énergie et une forte augmentation des charges à caractère général du secteur de la petite enfance - enfance - jeunesse en raison du coût plus important de la restauration collective. Les dépenses des autres secteurs sont stables.

c. Les autres charges de gestion courante (chap 65)

Ce chapitre estimé à 3,05M€ comprend principalement les subventions versées par la commune, les indemnités des élus, la contribution de la commune aux écoles privées. Pour le reste, il s'agit des dépenses liées aux aides des ménages, les cotisations retraites et de sécurité sociale et l'informatique en nuage. Ce chapitre est stabilisé par rapport au budget primitif 2024.

La dépense liée aux subventions versées par la commune aux associations est maintenue en 2025 à 1,28M€. Elle comprend notamment les subventions aux associations, la subvention de 310k€ versée pour le théâtre, les subventions versées dans le cadre du contrat de ville, le dispositif coup de pouce (ancien ticket jeune – Dispositif facilitant l'inscription des 11/18 ans dans les associations sportives et de loisirs).

Les dispositifs suivants à destination de la jeunesse et des familles sont également maintenus et consolidés :

- Le pack jeunesse (formations BAFA et BNSSA, aide permis de conduire, aux transports, prime au bac...)
- Le FAJ (Fond d'aide aux jeunes) cofinancé par la Métropole et la commune et porté par la mission locale afin d'aider les jeunes sur des situations de rupture
- Le dispositif VVV (Ville Vie Vacances pour favoriser le départ en vacances des adolescents givordins : mini-camps, sortie à la journée...)

En 2025, l'enveloppe est augmentée à 73k€, portant l'ensemble des dispositifs concernant la jeunesse et les familles à 100k€ car ces aides sont très plébiscitées.

La subvention d'équilibre versée au CCAS est également stabilisée à 1,112M€ afin de consolider l'action du CCAS et lui permettre d'exercer pleinement ses compétences sociales et en matière de

santé sur le territoire au bénéfice des Givordines et des Givordins. Pour mémoire, le montant de la subvention versée au CCAS en 2020 était de 360k€.

Comme annoncé dans le rapport d'orientation budgétaire, les dispositifs mis en place concernant les aides à l'acquisition de vélos, les récupérateurs d'eau de pluie, les dons de pièges à frelon, de poules et d'arbres continuent à être sollicités par les habitants et sont ainsi reconduits en 2025 afin de poursuivre l'accompagnement et la sensibilisation des habitants vers un changement de pratiques nécessaires à la transition écologique. L'enveloppe prévue pour ces dispositifs s'élève à 4 500€.

En 2025, il sera également mis en place des dispositifs d'aides aux ménages pour l'acquisition de batardeaux, afin d'accompagner les familles dans la protection de leur habitation face aux inondations, et de système d'alarme et dispositif anti-intrusion, afin de permettre aux Givordines et Givordins de mieux protéger leur logement d'éventuels cambriolages, pour un budget global de 10 000€.

d. Les charges exceptionnelles et provisions (chap 67 et 68)

Le chapitre 67 concerne les charges exceptionnelles et notamment les titres annulés sur exercices antérieurs. Le montant de la dépense est en augmentation par rapport au budget primitif 2024. En effet, à la suite d'une erreur de refacturation des mises à disposition des équipements sportifs aux collègues, il y a lieu d'annuler les titres émis et de prévoir le montant correspondant au budget 2025. Les titres correctifs seront régularisés et la recette est prévue au budget.

Le montant du chapitre est estimé au global à 110k€.

Le chapitre 68 relatif aux dotations aux provisions prévoit une dépense de 5 000€. Le provisionnement est une technique comptable qui permet de constater une dépréciation ou un risque. Il est prévu d'actualiser la provision pour dépréciation des créances douteuses de plus de deux ans de 5 000 €. La constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire et elle doit être constituée par délibération de l'assemblée délibérante lorsque le recouvrement des restes à recouvrer est compromis, malgré les diligences faites par le comptable public, à hauteur du risque d'irrécouvrabilité.

e. Les opérations d'ordre (chap 023 et 042)

Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement est prévu au chapitre 023. Il s'agit de la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement qui constitue l'autofinancement et permet d'alimenter la section d'investissement. En 2025, il s'élève à 1,41M€.

Le chapitre 042 concerne l'amortissement qui se traduit par une dépense en fonctionnement et une recette en investissement. Il permet de financer la section d'investissement et donc de prévoir le remplacement du matériel amorti. Les crédits d'amortissement sont prévus à hauteur de 1,7M€.

La chaîne de l'épargne

Comme annoncé dans le rapport d'orientation budgétaire, l'épargne brute de la commune en 2025 tend à se resserrer au regard des éléments évoqués ci-avant. En effet, les dépenses de fonctionnement poursuivent leur hausse tandis que les recettes se maintiennent.

Afin de préserver sa capacité à investir, il est donc nécessaire d'être particulièrement vigilant sur les dépenses de fonctionnement.

Cette baisse du taux d'épargne brute est constatée au niveau national avec une baisse de 7,8% entre 2023 et 2024.

III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT EN DETAIL

La section d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

A. Les recettes d'investissement

Le tableau ci-dessous synthétise les recettes prévisionnelles des différents chapitres de la section d'investissement :

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
CHAPITRE		BP 2024	BP 2025
13	Subventions d'investissement reçues	3 503 687,00 €	3 144 479,00 €
Total des recettes d'équipement		3 503 687,00 €	3 144 479,00 €
10	Dotations, Fonds divers et réserves	825 000,00 €	670 000,00 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	1 192 792,50 €	4 121 278,22 €
16	Dépôts et cautionnements reçus	879 813,33 €	4 000,00 €
024	Produits de cessions	534 000,00 €	141 343,00 €
Total des recettes financières		3 431 605,83 €	4 936 621,22 €
45	Opérations pour compte de tiers	10 000,00 €	5 000,00 €
Total des recettes réelles d'investissement		6 945 292,83 €	8 086 100,22 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 806 494,00 €	1 700 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	1 988 304,67 €	1 417 680,44 €
Total des recettes d'ordre		4 794 798,67 €	4 117 680,44 €
Total des recettes d'investissement		11 740 091,50 €	12 203 780,66 €
001	Résultat reporté d'investissement N-1	791 350,89 €	817 813,69 €
Restes à réaliser en recettes		- €	496 611,06 €
TOTAL CUMULE		12 531 442,39 €	13 518 205,41 €

En opérations réelles, les recettes d'investissement proposées au vote s'élèvent à 8 086 100,22€. En opération d'ordre, le montant est de 4 117 680,44€.

Elles sont constituées des ressources suivantes :

a. Les subventions d'investissement reçues (chap 13)

Comme annoncé dans le rapport d'orientation budgétaire, la commune a inscrit les recettes, dont les subventions ont été notifiées ou sont certaines dans un souci de prudence, pour un montant de 3,144M€.

Les principales subventions d'investissement concernent notamment :

- Les travaux de l'école Henri Wallon : 819k€ (DSIL, DPV et Aides aux communes de la Métropole)
- Les travaux du nouvel EAJE situé rue Eugène Pottier : 1,11M€ (Fonds verts, Aides aux communes de la Métropole, CAF et DPV)
- Les projets inscrits dans le cadre du pacte Métropolitain : 134k€
- Les travaux de rénovation du centre commercial des Vernes : 389,8k€ (CAF et DPV)
- Quartier fertile : 222,5k€
- L'ANRU : 213k€
- La vidéoprotection : 184k€ (FIPD, Région)

b. Les dotations, fonds divers et réserves (chap 10)

Le chapitre 10 comprend les recettes d'investissement suivantes :

- Le fonds de compensation de la TVA et la taxe d'aménagement ;
- Les excédents de fonctionnement capitalisés.

1. Le fond de compensation de la TVA et la taxe d'aménagement

Le fonds de compensation pour la TVA est un prélèvement sur les recettes de l'État qui constitue la principale aide de l'État aux collectivités territoriales en matière d'investissement. Il est versé en fonction des investissements réalisés lors de l'exercice précédent (N-1).

Pour l'année 2025, il est estimé une recette de 650k€.

Concernant la taxe d'aménagement reversée par la Métropole de Lyon, sa gestion a été réformée provoquant des difficultés dans la ventilation de la taxe et sur sa collecte. Bien que la correction soit apportée en 2025, il est estimé prudemment de reconduire le même montant en 2025 que celui perçu en 2024, soit 20k€.

2. L'excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068)

Le compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » est crédité de la part des résultats excédentaires de la section de fonctionnement qui a été affectée par l'assemblée délibérante au financement de la section d'investissement.

Pour 2025, l'excédent de fonctionnement s'élève à 4,121M€ et sera exclusivement affecté en investissement de manière à éviter un emprunt.

c. Le produit des cessions (chap 024)

Pour 2025, il est prévu de percevoir le produit de la cession du chalet des neiges et de son bois à Saint Pierre de Chartreuse pour un montant de 141 343€.

Cette cession a déjà été validée par délibération n°19 du conseil municipal en date du 5 décembre 2024.

d. Les opérations pour compte de tiers (chap 45)

Ce compte retrace les dépenses et les recettes de fonctionnement ou d'investissement susceptibles d'être prises en charge par la commune pour le compte d'un tiers (ex : procédure pour exécution d'office aux frais et risques). Sachant que la dépense ne doit pas peser sur le budget de la commune, il est nécessaire d'inscrire le même montant en recette et en dépense. Il est proposé d'inscrire des crédits au chapitre 45 pour 5 000€.

e. L'emprunt et dettes assimilées (chap 16)

Le montant total du chapitre est estimé à 4 000€. Il concerne les dépôts et cautionnements reçus.

Au regard du résultat de clôture de l'année 2024 et des efforts pour limiter ou reporter son recours, il n'est pas prévu de recourir à l'emprunt en 2025.

Cela ne signifie pas qu'elle n'envisage pas d'y recourir à l'avenir.

En effet, la commune a une dette patrimoniale importante qui nécessite d'engager de gros travaux sur son patrimoine (Anquetil, Maison des associations, rénovation des écoles, salles Gaudin et Tissot, Centre nautique, Espace associatif des Vernes etc.). Ces travaux très coûteux ne peuvent être engagés dans l'immédiat pour des raisons techniques et humaines notamment, la réparation de la ville après les inondations exigeant à la fois de l'engagement humain et des moyens financiers. De plus, il est nécessaire de terminer les travaux structurants engagés depuis le début du mandat, dont un grand nombre de réhabilitations (centre commercial des Vernes, crèche « Ruche enchantée »...). Lorsque les chantiers pourront être mis en œuvre, la commune mobilisera ses partenaires, mais également très probablement l'emprunt pour financer ces futurs chantiers.

Pour le moment et face à une dette patrimoniale importante, il est indispensable de limiter le recours à l'emprunt et de préserver la capacité d'autofinancement de la commune.

f. Les opérations d'ordre de transfert entre sections (chap 021, 040, 041 et 001)

Comme précisé précédemment, le virement de la section de fonctionnement permet d'alimenter la section d'investissement (chap 021). Il s'élève à presque 1,41M€.

Le chapitre 040 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes d'ordre de section à section. Il s'agit notamment des dotations aux amortissements et des charges à répartir afin de prévoir le remplacement du matériel amorti. Les crédits d'amortissements sont prévus à hauteur de 1,7M€.

Le chapitre 041 regroupe l'ensemble des opérations d'ordre patrimoniales à l'intérieur de la section d'investissement. Ces opérations d'ordre sont toujours égales en recettes et en dépenses. Il est inscrit 1M€ pour 2025.

Le report d'excédent (recettes) ou de déficit (dépenses) est codifié à la ligne budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté ». Cette ligne n'est pas votée et ne constitue pas un chapitre budgétaire. Le résultat d'investissement est pour 2025 de 817 813,69€.

B. Les dépenses d'investissement

Le tableau ci-dessous synthétise les dépenses prévisionnelles des différents chapitres de la section d'investissement :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
CHAPITRE		BP 2024	BP 2025
20	Immobilisations incorporelles	789 583,00 €	454 511,28 €
204	Subventions d'équipement versées	46 000,00 €	57 500,00 €
21	Immobilisations corporelles	2 830 709,00 €	2 275 504,00 €
23	Immobilisations en cours	1 043 313,00 €	2 060 000,00 €
	Opérations d'équipement	4 640 500,00 €	6 068 440,34 €
Total des dépenses d'équipement		9 350 105,00 €	10 915 955,62 €
16	Emprunts et dettes assimilés	12 700,00 €	4 000,00 €
Total des dépenses financières		30 700,00 €	4 000,00 €
45	Opérations pour compte de tiers	10 000,00 €	5 000,00 €
Total des dépenses réelles d'investissement		9 390 805,00 €	10 924 955,62 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	156 494,00 €	130 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €
Total des dépenses d'ordre		1 156 494,00 €	1 130 000,00 €
Total des dépenses d'investissement		10 547 299,00 €	12 054 955,62 €
Restes à réaliser en dépenses		1 984 143,39 €	1 463 249,79 €
TOTAL CUMULE		12 531 442,39 €	13 518 205,41 €

En opérations réelles, les dépenses d'investissement proposées au vote s'élèvent à 10,9M€, auxquelles il faut ajouter les restes à réaliser (dépenses d'investissement commandées en 2024 mais non réalisées avant la clôture de l'exercice) pour un montant de 1,46M€.

En opération d'ordre, le montant est de 1,13M€.

Les investissements ont pour finalité de poursuivre et livrer les projets structurants du mandat, opérer des réparations lourdes des dégâts occasionnés par les inondations (en particulier sur le gymnase Jacques Anquetil), poursuivre les efforts en matière d'optimisation énergétique (en particulier via le développement du réseau de chaleur), poursuivre le développement de la vidéoprotection pour améliorer les conditions de sécurité du territoire, poursuivre une politique d'investissement pour améliorer les équipements (notamment concernant le système d'automatisme de la piscine), ou encore enclencher de nouveaux projets (notamment la rénovation de l'accueil de la médiathèque ou la maison du vélo).

En 2025, la municipalité poursuit ses investissements pour changer la ville et améliorer le quotidien mais elle doit également la réparer.

a. Les dépenses pour changer la ville

Depuis le début du mandat, la commune a engagé des grands projets structurants pour le territoire qui se poursuivent en 2025. Ces grands projets ont été gérés sous forme d'AP/CP. Il s'agit de :

➤ **L'AP/CP du centre commercial des Vernes qui s'établit à 5 500 000 € TTC**

La dépense prévisionnelle pour l'année 2025 est estimée à 1 800 000 € TTC. Les différents commerces ont été livrés, et les autres locaux du chantier (crèche, centre de loisirs, mairie annexe, maison de la Métropole) devraient être progressivement livrés au cours du second semestre 2025.

➤ **L'AP/CP relative à la restructuration de l'école Henri Wallon s'établit à 2 750 000 € TTC**

La dépense prévisionnelle pour l'année 2025 est estimée à 1 800 000 € TTC de travaux et à 149k€ liés à la maîtrise d'œuvre et aux révisions de prix. La livraison de cette opération est prévue pour septembre 2025. Il convient de souligner que la commune est en mesure (cf délibération de révision de cette AP/CP du conseil municipal du 27 mars 2025) d'optimiser le coût global de ce projet de 300 000 €, le volume de crédits de paiement de l'AP/CP révisée s'établissant à 2 450 000 € TTC.

➤ **L'AP/CP relative à la construction de la nouvelle crèche La ruche enchantée s'établit à 3 500 000 € TTC.**

La dépense prévisionnelle pour l'année 2025 est estimée à 2 200 000 € TTC. La livraison de la crèche de 48 berceaux est prévue pour mi 2025. Il convient de souligner que la commune est en mesure (cf délibération de révision de cette AP/CP du conseil municipal du 27 mars 2025) d'optimiser le coût global de ce projet de 50 000 €, le volume de crédits de paiement de l'AP/CP révisée s'établissant à 3 450 000 € TTC.

➤ **L'AP/CP relative à la piscine s'établit à 2 569 036,34 € TTC.**

La dépense prévisionnelle pour l'année 2025 est estimée à 33 440 € TTC.

➤ **La nouvelle AP/CP relative à la maison du vélo s'établit à 700 000 € TTC.**

La dépense est estimée pour l'année 2025 à 200 000€. L'objectif de ce projet est de rénover une partie d'un bâtiment annexe de la salle Georges Brassens pour accueillir plusieurs associations, et en particulier celles relatives à la pratique du vélo, avec le vélo club givordin et les Maillons du Rhône

Par ailleurs, la commune va consacrer des crédits pour :

- Des travaux de raccordement au réseau de chaleur de plusieurs bâtiments du centre-ville et du parc des sports qui permettront de générer des économies d'énergie et de baisser l'impact carbone des bâtiments : 669k€
- La poursuite du déploiement de la vidéo protection pour la surveillance des gares et de leurs alentours, équipements complémentaires du parc des sports et du CTM et finalisation de la MDFR : 484,4k€
- La rénovation de terrains sportifs des Vernes, dans le secteur Romain Rolland : 232k€
- La poursuite des travaux d'optimisation énergétique sur les bâtiments, l'objectif étant de générer des économies d'énergie et de baisser l'impact carbone des bâtiments : 110k€
- La réfection de l'accueil de la médiathèque : 175 k€
- Le développement économique afin de redynamiser le centre-ville (embellissement, acquisitions, aides TPE et rénovation façade) : 183,5k€
- L'amélioration des performances énergétiques du patrimoine privé, au travers d'une aide à la rénovation des façades et du lancement d'une étude globale sur le patrimoine des Etoiles de Renaudie : 117 k€
- Les aménagements complémentaires du parc du Moulin (signalétique et portillon) : 32k€

b. Les dépenses pour améliorer le quotidien

Dans le cadre de l'investissement nécessaire au bon fonctionnement des services et des équipements municipaux, il est inscrit des crédits au budget 2025 pour :

- L'acquisition de matériel divers, de matériel informatique pour les scolaires et le remplacement des ENI (ex tableaux numériques): 168k€
- Des travaux et aménagements de voirie : 93k€
- Le renouvellement du matériel informatique, téléphonie et l'acquisition de logiciels : 70k€
- L'acquisition de matériel et mobilier pour les sports : 65,5k€
- Les travaux et l'acquisition de matériel pour les espaces verts : 58k€

- Le budget participatif : 50k€
- La réalisation de travaux au sein de la maison des usagers afin d'améliorer l'accueil du public : 33k€
- L'installation de dispositifs d'alarmes et de contrôle d'accès : 30k€
- L'acquisition de matériel et mobilier pour la culture (conservatoire, archives, théâtre) : 26,5k€
- L'acquisition de matériel et mobilier pour la petite enfance : 14,6k€
- Les archives et le chantier St Gérald : 4k€

c. Les dépenses pour réparer la ville

Depuis le début du mandat, la commune veille à réhabiliter son patrimoine. Les grands chantiers structurants sont ainsi majoritairement des projets de réhabilitation et d'extension de l'existant (crèche de 48 berceaux la Ruche enchantée, école Henri Wallon, centre commercial et de services des Vernes, centre nautique, pôle et tiers-lieu de santé...). Pour faire face à la dette patrimoniale, de nombreux projets ont été menés depuis 2020 mais il en reste encore beaucoup à faire.

Pour 2025, il est prévu notamment :

- D'effectuer des travaux courants sur les bâtiments (remplacement de chaudières, remplacement automate de la piscine, travaux et rénovations diverses etc.) : 288k€
- D'acquérir des véhicules en remplacement de ceux qui ont été détruits : 100k€
- De procéder à la sécurisation des vitraux objets de la tranche conditionnelle du marché et réaliser la restauration d'un premier vitrail dans le cadre de l'AP/CP des vitraux de l'église Saint Nicolas : 35k€

Comme cela a été rappelé, les inondations pèsent sur les finances de la commune. Il est prévu en 2025 des crédits à hauteur de 484k€ (Réparations du gymnase Jacques Anquetil, achat d'équipements sportifs, travaux divers sur bâtiments - exemple chaufferie du club house de tennis -, réalisation de travaux d'une tranchée drainante montée des Autrichiens, réparation des caniveaux du stade de rugby, réparation de la piste d'athlétisme).

Envoyé en préfecture le 01/04/2025

Reçu en préfecture le 01/04/2025

Publié le

ID : 069-216900910-20250327-DEL20250327_46-DE



Mairie de Givors
Place Camille Vallin
69700 Givors

☎ 04 72 49 18 18

🌐 www.givors.fr

📱 [VilledeGivors](#)